



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

France Télécom

Question écrite n° 70822

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'impossibilité pour un citoyen fut-il parlementaire, de joindre téléphoniquement la direction régionale de France Télécom. Il est paradoxal que le numéro transmis par le service des renseignements conduise à un répondeur qui peut orienter vers le service après-vente ou le service commercial, sans autre possibilité de liaison. Il lui fait remarquer l'image que peut donner France Télécom avec de tels procédés. Ce, d'autant que pour essayer en vain d'obtenir une relation avec la direction régionale, il faut demander au service de renseignements qu'il signale à la direction votre appel pour que celle-ci éventuellement trouve opportun de vous rappeler. Considérant que de tels procédés sont inadmissibles, ne peuvent que discréditer le service public, et ne sont que l'illustration des nombreux dysfonctionnements dans la gestion de France Télécom, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour que l'incompétence et l'irrationnel ne soient pas la vitrine de la direction régionale de France Télécom.

Texte de la réponse

Les dysfonctionnements signalés par l'honorable parlementaire sont très regrettables et France Télécom le reconnaît sans détour. La situation semble toutefois en voie de rétablissement et la direction régionale de France Télécom Puy-de-Dôme peut être jointe au 04-73-30-33-22.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70822

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7371

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 963